

# Bulletin Départemental de l'Éducation Nationale des Ardennes

## Sommaire

### ACTUALITÉ

<i>Message de Monsieur l'Inspecteur d'académie.....</i>	<i>2</i>
---	----------

### PERSONNELS

• Personnels enseignants Premier degré.....	2
• Tous personnels .....	5

### VIE SCOLAIRE

• Activités éducatives et culturelles .....	5
• Concours et prix scolaires .....	7
• Arts et culture.....	8
• Santé.....	8

## Annexes

Vous trouverez sur le **site de l'inspection académique** les annexes :

- n°1 : Demande de congé de formation professionnelle
- n°2 : Congé de formation professionnelle
- n°3 : Fiche G.5 « pandémie grippale »

Directeur de publication : Jean GUTIERREZ

## ACTUALITE

### Message de Monsieur l'Inspecteur d'académie

A l'ensemble des personnels de l'Education du département, je souhaite une excellente année nouvelle. A chacun, je formule des vœux d'accomplissement personnel et professionnel, au service de la réussite de nos élèves.

Que 2009 nous permette de conforter le travail engagé dans le département.

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ

## PERSONNELS

### Personnels enseignants du premier degré

#### Informations administratives

#### Stage de préparation au Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire (DEPS) - Année 2009-2010

Les modalités de recrutement des candidats sont publiées dans le B.O. n°48 du 18 décembre 2008.

Pour être admis à suivre le cycle de formation, les candidats doivent remplir les conditions définies par l'article 3 du décret n°89-684 du 18 septembre 1989 modifié :

- être fonctionnaire titulaire d'un corps d'enseignant du premier degré ;
- et, avant l'entrée dans le cycle de formation :

- justifier de l'obtention de la licence de psychologie ;
- avoir effectué trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe.

Les services effectués en tant que « faisant fonction » de psychologue scolaire, éducateur en internat ou chargé de rééducation ne peuvent être considérés comme de l'enseignement.

Les dossiers des candidats peuvent être retirés auprès de l'Inspection Académique - Direction des Ressources Humaines, Bureau 207 (03.24.59.71.69).

*Les candidats au stage de psychologue scolaire pour l'année scolaire 2009-2010 participeront au mouvement général afin d'obtenir un poste de retour sous réserve d'un départ en stage.*

Les dossiers devront être retournés avant le 30 janvier 2008.

---

**Formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (D.D.E.E.A.S.) – Année 2009-2010**

Les modalités de recrutement des candidats sont publiées dans le B.O. n°47 du 11 décembre 2008.  
Toute information au sujet de ce stage peut être obtenue auprès de l'I.E.N. A.S.H. au 03.24.59.71.61.

Les dossiers des candidats sont à retirer auprès de l'Inspection Académique - Direction des Ressources Humaines, Bureau 207 (03.24.59.71.69).

Conditions exigées pour ce stage : voir l'arrêté du 09 janvier 1995 – BO N°6 du 9 février 1995 qui définit également le référentiel des compétences. Les dossiers devront être retournés avant le 30 janvier 2008.

**Accès des personnels enseignants du premier degré à certaines positions au titre de l'année scolaire 2009-2010**

Les chefs d'établissement et directeurs d'école veilleront tout spécialement à transmettre l'information à l'ensemble des personnels de leur école ou établissement.

Calendrier et modalités de transmission :

- Les demandes de disponibilité devront être transmises avant le 28 février 2009.
- Les demandes de congé pour études et de congé de formation devront être transmises, par la voie hiérarchique, avant le 28 février 2009.

**Disponibilité**

Textes de référence :

- Loi 84-16 du 11 janvier 1984 sur le statut général du fonctionnaire - art. 51 et 52.
- Décret n°85-986 du 16 septembre 1985 sur les positions du fonctionnaire - art. 42 à 49.

Une disponibilité peut être accordée de droit :

- pour donner des soins au conjoint, au partenaire avec lequel l'enseignant est lié par un pacte civil de solidarité, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie graves (durée de 3 ans, renouvelable deux fois) ;
- pour élever un enfant âgé de moins de 8 ans ou pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel l'enseignant est lié par un pacte civil de solidarité, ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne (sans limitation de durée) ;
- pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel l'enseignant est lié par un pacte civil de solidarité (sans limitation de durée) ;
- en vue d'une adoption (de droit pendant six semaines par agrément) ;
- pour l'exercice d'un mandat d'élu local (durée du mandat).

Une disponibilité peut être accordée sous réserve des nécessités du service :

- pour études ou recherches présentant un intérêt général (durée de 3 ans, renouvelable une fois)
- pour convenances personnelles (10 ans dans la carrière)
- pour créer ou reprendre une entreprise au sens de l'article L. 351-24 du code du travail (2 ans sous certaines conditions).

**Congé pour études**

Le décret n°90-680 du 1<sup>er</sup> août 1990 sur le statut des professeurs des écoles permet dans son article 27 l'obtention d'une position de non activité pour poursuivre ou parfaire des études d'intérêt professionnel (durée d'une année renouvelable pendant 5 ans dans la carrière). Le professeur des écoles placé dans cette position continue de bénéficier de ses droits à retraite sous réserve de cotiser.

L'enseignant en congé pour études perd son poste et doit participer aux opérations du mouvement pour être réintégré. Sa carrière est interrompue momentanément quant à l'avancement d'échelon et l'avancement de grade.

La demande à formuler sur papier libre sera adressée à l'Inspecteur d'académie par la voie hiérarchique avant le 28 février 2009.

**Congé de formation**

Le congé de formation a pour but :

- soit d'effectuer des études et recherches présentant un caractère général.
- soit de parfaire une formation personnelle.

Les personnels enseignants souhaitant formuler une demande de congé de formation pour la rentrée 2009-2010, retourneront leur demande conformément au modèle fourni en annexe n°1.

Ils vérifieront au préalable qu'ils remplissent les conditions d'octroi de l'annexe n°2.

Les congés de formation sont accordés sous réserve des nécessités de fonctionnement du service et compte tenu d'un contingent budgétaire limité.

La demande de congé de formation doit être adressée, par la voie hiérarchique, avant le 28 février 2009.

Elle sera accompagnée d'une lettre de motivation rédigée sur papier libre exposant les motifs de la demande et l'objet de la formation.

### **LANGUES VIVANTES : Habilitation 2008-2009**

L'enseignement des langues vivantes est une discipline obligatoire de l'école primaire (BO hors série du 14 février 2002).

**La seconde et dernière commission d'habilitation de l'année 2008-2009 se déroulera aux mois de mars et avril 2009.**

Textes de référence :

- BO n°41 du 8 novembre 2001 fixant les modalités de l'habilitation en langues vivantes
- BO hors série n°8 du 30 août 2007 définissant les programmes de langues vivantes étrangères
- Le cadre européen commun de référence pour les langues (aux éditions DIDIER), disponible au CDDP.

La procédure d'habilitation s'engage à vérifier une aptitude à enseigner une langue vivante à l'école primaire selon les domaines de compétences suivants :

### **Habilitation provisoire**

#### **Compétences linguistiques**

La compréhension orale :

- À partir d'une cassette audio ou vidéo d'une durée maximale de 2 minutes 30 dont le titre est donné, diffusée 2 fois, avec une courte pause entre les deux diffusions.
- À restituer en langue étrangère de préférence, sinon en français.

La capacité à communiquer dans la langue étrangère :

- Par un échange avec le jury, à partir du document sonore ou vidéo
- Par une lecture à voix haute d'un extrait (15 lignes environ) de conte ou d'histoire ou de livre pour enfant

#### **Connaissance des textes officiels**

- À partir d'un entretien en français avec le jury.

### **Habilitation définitive**

Visite en classe afin de juger de la mise en œuvre pédagogique.

---

#### ACTE DE CANDIDATURE

(à retourner, par voie hiérarchique, pour le 1er février 2009, à :

Inspection Académique, Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale Adjoint à l'IA,  
20 avenue François Mitterrand, 08011 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex)

NOM : ..... Prénom : .....

Ecole : .....

Circonscription : .....

Poste tenu : .....

Souhaite passer l'habilitation en candidat libre :  allemand  anglais

Date et signature

**Tous personnels****Assistante sociale des personnels**

Madame Marie-Annick PIERQUIN, Conseillère Technique, Assistante Sociale pour le personnel de l'Education nationale, reçoit sur rendez-vous à l'Inspection académique, les agents, titulaires ou non, qui rencontrent des difficultés dans leur vie professionnelle ou personnelle, problèmes de santé, familiaux, financiers, sociaux.

Tél : 03.24.59.71.55. Secrétariat le matin : 03.24.59.71.52

**Médecin de prévention**

Les personnels souhaitant rencontrer Madame DEGIOVANNI, médecin de prévention de l'académie de Reims, peuvent contacter Madame PIERQUIN, assistante sociale des personnels, afin d'obtenir un rendez-vous.

**VIE SCOLAIRE****Activités éducatives et culturelles****Opération « pièces jaunes » 2008 (rappel Bden n° 3)**

20<sup>ème</sup> édition

*date* : du 7 janvier au 7 février 2009

*public* : écoles élémentaires

Matériel pédagogique proposé dès la mi-novembre sur demande

*contact* : <http://www.piecesjaunes.com>

BOEN n°39 du 16.10.2008

**Semaine de la Presse et des Médias dans l'Ecole (rappel Bden n° 2)**

*date* : du lundi 23 au samedi 28 mars 2009

*thème* : «Une info, des médias »

*acteurs* : ministère de l'Education nationale, les médias, la Poste et sa filiale STP

*site* du CLEMI : <http://www.clemi.org>

BOEN n° 37 du 02.10.2008

**Semaine du bois**

9<sup>ème</sup> édition

*date* : du 13 au 20 mai 2009

*contact* : [valeur.bois@wanadoo.fr](mailto:valeur.bois@wanadoo.fr)

## **Campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au Plein Air**

### **64<sup>e</sup> édition**

*Dates* : du 21 janvier au 15 février 2009

*Forme* : appel à la générosité du public

*But* : permettre aux enfants et adolescents de bénéficier de vacances éducatives

*Site consultable* : <http://www.jpa.asso.fr>

BO n° 47 du 11 décembre 2008

## **5<sup>ème</sup> rencontre départementale de percussions**

Fin mai, début juin 2009 (la date précise reste à définir) aura lieu la 5<sup>ème</sup> rencontre départementale de percussions.

Cette manifestation se déroulera sans doute sur Charleville, elle a pour objectif de favoriser dans le département, grâce à l'intérêt porté aux percussions, une véritable pratique de musique d'ensemble menée par les maîtres et les maîtresses des classes concernées.

Lors de ces journées, les classes ayant eu cette pratique pourront se produire devant un public scolaire et de même devenir spectateur, cette rencontre pouvant également être un moment d'échange.

Pour tous renseignements, les enseignants intéressés par ce projet peuvent contacter Pierre WEINUM, conseiller pédagogique départemental musique au : 03 24 59 71 81 ou par courrier électronique à : [cpc.musique08@ac-reims.fr](mailto:cpc.musique08@ac-reims.fr)

## **Prix des droits de l'homme – René Cassin – Année 2008 – 2009**

*Public* : élèves du 2<sup>nd</sup> degré « collèges, lycée général et technologique », et « lycée professionnel »

*Forme* : travaux collectifs

*Thèmes* : le choix des thèmes traités, en relation avec les droits, est libre. En 2009, une attention particulière pourra être portée aux droits de l'enfant, dans le cadre de la commémoration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention internationale des droits de l'enfant (20 novembre 2009)

*Calendrier* : les dossiers de candidature doivent être envoyés avant le **15 mai 2009** au rectorat de l'académie

*Sites consultables* : <http://www.cncdh.fr>

<http://www.cndp.fr/memoire>

<http://itinerairesdecitoyennete.org/>

<http://www.defenseurdesenfants.fr/>

<http://eduscol.education.fr/citoyennete>

BOEN n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2009

## **150<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de SOLFERINO**

*Public* : élèves de classes de 4<sup>ème</sup>

*But* : sensibiliser les jeunes aux valeurs humanitaires

*Calendrier* : janvier au mois d'avril 2009

*Acteurs* : croix rouge en partenariat avec le ministère de l'Education nationale

*Contact* : Croix-Rouge Française (01.44.43.14.70).

## Concours et prix scolaires

### Concours « Dessine-moi la paix 2009 »

#### 3<sup>e</sup> édition

Concours libre et gratuit organisé dans le cadre du « Voyage pour la Paix 2009 » par l'association Fair Events en partenariat avec le ministère de l'Education nationale.

*Public* : écoles primaires, collèges et lycées

*Forme* : réalisation d'une création, collective ou individuelle, sur le thème « Dessine-moi la Paix », sur support fixe ou animé

*Calendrier* : œuvres à renvoyer à l'association 1 rue Jeanne d'Arc 92310 SEVRES

**avant le mercredi 15 mars 2009 minuit**

*Sites consultables* : [www.fairevents.org](http://www.fairevents.org)  
[www.levoyagepouurlapaix.com](http://www.levoyagepouurlapaix.com)

### Concours Prix SEMA Jeunes 2008-2009

En partenariat avec la Fondation Michelle et Antoine Riboud

*But* : encourager et valoriser les savoir-faire spécifiques aux métiers d'art

*Public* : élèves de lycées, de lycées professionnels et d'enseignement supérieur

*Dépôt des dossiers d'inscription auprès des chefs d'établissement* : avant le 31 mai 2009

*Contact* : 01.55.78.86.10

*Dossier de candidature et règlement sur le site* : [www.metiersdart-artisanat.com](http://www.metiersdart-artisanat.com)

### Concours VALODEA

Le syndicat mixte de traitements des déchets ardennais Valodéa organise un concours */ArBrique/*.

*Public* : écoles élémentaires ardennaises en deux catégories

- Catégorie 1 : CP – CE1
- Catégorie 2 : CE2 – CM1 –CM2

*Objectif* : mieux comprendre le recyclage et les enjeux de la protection de l'environnement.

*Dépôt des arbres fabriqués* : avant le 13 mars 2009

*Contact* : VALODEA – 14, rue Camille Didier – 08000 Charleville-Mézières

Tél : 03.24.55.65.26

Mail : [animation@valodea.fr](mailto:animation@valodea.fr)  
[fanny.crevel@valodea.fr](mailto:fanny.crevel@valodea.fr)

Site consultable : [www.valodea.fr](http://www.valodea.fr)

### Prix de l'Education 2009

Il se déroule en 2 phases : prix académique – prix national.

*But* : distinguer un candidat (fille ou garçon) pour ses qualités personnelles et sa capacité d'engagement à tous les niveaux dans et hors de l'établissement scolaire

*Public concerné* : élèves de 1<sup>ère</sup> des LEGT, de 1<sup>ère</sup> Bac professionnel et BT, de 2<sup>e</sup> année BEP et CAP

*Dépôt des candidatures par les chefs d'établissement* : fin du 2<sup>e</sup> trimestre

*Jury académique* : courant mai (1 seul lauréat récompensé)

*Jury national* : fin novembre (2 lauréats)

BOEN n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2009

## Arts et culture

### Création d'un service éducatif à l'Institut International de la Marionnette de Charleville-Mézières

Conscient de l'importance de la marionnette dans l'accès du jeune public au théâtre et à la culture artistique en général, l'Institut International de la Marionnette s'est investi, ces dernières années, dans des actions de sensibilisation ayant pour objectif l'éveil et la formation des publics et plus particulièrement du public scolaire.

L'Institut, avec la création en septembre 2008 d'un service éducatif, souhaite développer ce volet d'activités en mettant à disposition ses compétences en matière de pédagogie, en proposant l'accès à ses ressources documentaires (vidéothèque, bibliothèque,...), en partageant ses liens tissés naturellement avec les professionnels du théâtre de marionnette afin de générer des contacts et des actions en direction du milieu scolaire.

Ce service a pour mission, dans le cadre de la vocation de l'institut de formation et de recherche autour de l'art de la marionnette et de son ouverture aux autres langages artistiques, d'une part :

- de contribuer à la mise en œuvre de la politique académique d'éducation artistique et d'action culturelle
  - d'ouvrir un accès en ligne à la ressource culturelle locale pour tous les enseignants au travers de la banque de données académique ([www.crdp-reims.fr/artsculture/](http://www.crdp-reims.fr/artsculture/));
  - de concevoir des supports pédagogiques appropriés, accessibles en ligne
- et d'autre part :
- d'organiser des actions pédagogiques destinées aux enseignants afin qu'ils en répercutent les effets auprès de leurs élèves
  - de contribuer au développement de projets de partenariat entre les établissements scolaires et l'Institut International de la Marionnette
  - d'aider les enseignants à concevoir des projets culturels disciplinaires et interdisciplinaires en milieu scolaire dans le cadre du volet culturel des projets d'établissements.

Contact : **Philippe LAFFAY, Professeur en Arts Plastiques détaché au service éducatif.**

Tél : 03 24 33 72 50

Mel : [educ.institut@marionnette.com](mailto:educ.institut@marionnette.com)

## Santé

### Grippe aviaire

Rappel :

Le B.O. n°8 du 21 février 2008 précise que **les contacts physiques directs** (et non les visites ) sont interdits avec des oiseaux lors de visites de parcs zoologiques ou naturels, de fermes pédagogiques ou autres sorties « nature » lorsque le niveau du risque est « **faible** », « **modéré** », « **élevé** » ou « **très élevé** ». Le niveau de risque épizootique est consultable sur le site interministériel : [www.grippeaviaire.gouv.fr](http://www.grippeaviaire.gouv.fr)

Le plan ministériel de prévention et de lutte « pandémie grippale » est paru dans le BOEN spécial n°8 du 18 décembre 2008.

La gestion du service public de l'enseignement en cas de phase d'alerte pandémique est définie dans la fiche G.5 jointe en annexe.

L'Inspecteur d'Académie,  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education Nationale des Ardennes

Jean GUTIERREZ